

PRESSE

Coronavirus :

Point sur les mesures mises en place à l'Université de Corse

Vendredi 13 mars 2020 à 21h

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE CORSE À LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

Suite à l'annonce du Président de la République en date du 12 mars 2020, les mesures mises en œuvre à l'Université de Corse restent en vigueur à savoir la fermeture au public de l'ensemble de ses bâtiments et la suppression des cours en présentiel. Concernant les activités administratives, celles des laboratoires de recherche et celles relatives à la continuité pédagogique, l'Université de Corse continuera de recevoir ses personnels à compter de ce lundi 16 mars. Tous les événements restent suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Suite aux différentes réunions organisées tout au long de la journée – cellule de crise et réunion des Directeurs des composantes et services – je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des mesures adoptées par l'Université de Corse.

Continuité pédagogique :

Chaque composante pédagogique met en place des mesures permettant la poursuite des enseignements durant cette crise via notre campus numérique (supports de cours, vidéo et podcast en ligne, mise en place de visio-conférence...). Les responsables pédagogiques sont à votre écoute pour toute demande d'information supplémentaire sur ce point.

Mobilités internationales (stage, formation) :

En raison du caractère mondial et imprévisible de cette pandémie, toutes les mobilités internationales dans l'Union Européenne et hors Union Européenne (stages et formations) sont suspendues. [Si vous aviez obtenu une autorisation ou une convention de mobilité \(stages et formations\) pour un départ à l'étranger, celle-ci, jusqu'à nouvel ordre, n'est plus valable.](#)

Si vous effectuez en ce moment même une mobilité dans un pays de l'Union Européenne ou hors Union Européenne, sachez que vous avez la possibilité de l'interrompre si vous le souhaitez. Vos responsables pédagogiques se tiennent à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans l'organisation de votre retour.

Je vous invite à contacter rapidement votre responsable pédagogique qui vous proposera des solutions alternatives. Chaque cas sera étudié attentivement et nous ferons en sorte qu'aucun étudiant n'ait à subir de préjudice sur le plan de son évaluation.

Stages en Corse et en France continentale :

Il existe plusieurs cas de figure selon votre niveau d'étude :

Étudiants de Licence 3 et de Master 1 : Les projets de stages sont annulés. Une solution alternative avec un nouveau mode d'évaluation vous sera annoncée. Cela ne pénalisera donc en aucun cas l'obtention de votre diplôme. Vos responsables pédagogiques prendront contact avec vous dans les meilleurs délais.

Étudiants de DUT 2, Licence Professionnelle et Master 2 (stages de fin d'étude) : les départs en stage sont différés jusqu'au 30 mars 2020. Leur maintien ou leur annulation feront l'objet d'une décision de l'Université qui vous sera communiquée dans les meilleurs délais. Elle dépendra de l'évolution de la pandémie.

Relevez régulièrement votre boîte mail, nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Enfin, je vous demande à toutes et à tous de respecter scrupuleusement les gestes barrières. Ils sont capitaux pour votre protection et celle de votre entourage.

Bien cordialement

Dominique Federici

Le Président de l'Université de Corse

Contacts presse

Service Communication de l'Université de Corse

Sylvia Flore – Responsable de la communication : 06 26 91 95 35 / flore_s@univ-corse.fr

Camille Rapolani – Assistante de communication : 07 77 28 95 76 / rapolani_c@univ-corse.fr